

Page: 1/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit GRAFFITI-OFF
- · Code du produit 86315
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

KENT Belux SRL Building Quatre Bras Chaussée de Malines 455/8 1950 Kraainem T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétone

acétate de n-butyle

#### · Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

(suite page 2)

Page: 2/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

#### Nom du produit GRAFFITI-OFF

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribual	nt aux dangers:	
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	Acétone	25-50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle ⑤ Flam. Liq. 3, H226; ⑥ STOT SE 3, H336, EUH066	5-15%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 1-2119457435-35	1-méthoxypropane-2-ol ∳ Flam. Liq. 3, H226; ∳ STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Reg.nr.: 01-2119453616-35	cyclohexanone ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Acute Tox. 3, H311; ♦ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	5-10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	5-10%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- · après contact avec les yeux :
- Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:
- CO2, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page : 3/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

## Nom du produit GRAFFITI-OFF

(suite de la page 2)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

Stocker dans un endroit frais.

- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- · Classe de stockage : 2 B
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

#### 67-64-1 Acétone

VL (Belgique) Valeur momentanée: 1187 2420\* mg/m³, 492 1000\* ppm

Valeur à long terme: 594 1210\* mg/m³, 246 500\* ppm

\*jusqu'au 31.12.21

## 115-10-6 oxyde de diméthyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

### 123-86-4 acétate de n-butyle

VL (Belgique) Valeur momentanée: 712 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 238 mg/m³, 50 ppm

## 107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VL (Belgique) Valeur momentanée: 369 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 184 mg/m³, 50 ppm

D;

#### 108-94-1 cyclohexanone

VL (Belgique) Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm

Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm

D;

(suite page 4)

Page : 4/11

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

## Nom du produit GRAFFITI-OFF

112-34-5 2	-(2-butoxyéthoxy)éthan	(suite de la pa	
	ue) Valeur momentanée:		
VL (Deigiqu	Valeur à long terme:	67,5 mg/m³, 10 ppm	
Informati		glementation VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21	
DNEL		,	
67-64-1 Ac	rótono		
		186 mg/kg bw/day (Travailleur)	
		1.210 mg/m3 (Travailleur)	
minalatone	Aiguë local	2.420 mg/m3 (Travailleur)	
115-10-6 0	xyde de diméthyle	2.420 mg/mo (mavameur)	
	•	1.894 mg/m3 (Travailleur)	
	cétate de n-butyle	1.004 mg/mo (mavameur)	
	Aiguë systémique	11 mg/kg bw/day (Travailleur)	
Dermique	Long terme systémique		
Inhalatoire		300 mg/m3 (Travailleur)	
minalatone	Aiguë local	600 mg/m³ (Travailleur)	
	Long terme local	300 mg/m³ (Travailleur)	
	Aiguë systémique	600 mg/m³ (Travailleur)	
107-09-2-1	-méthoxypropane-2-ol	ooo mgm (mavameur)	
		50,6 mg/kg/day (Travailleur)	
	Long terme systémique		
II II IaiaiOii E		553,5 mg/m³ (Travailleur)	
100 04 1 0	Aiguë systémique	000,0 mg/m² (Travalleur)	
	Aiguë systémique	100 mg/kg bw/day (Travailleur)	
Demilyue			
Inhalataira	Long terme systémique Long terme systémique		
IIIIIaiaiOiie			
	Aiguë local	100 mg/m³ (Travailleur) 20 mg/m³ (Travailleur)	
	Long terme local		
442 24 5 2	Aiguë systémique -(2-butoxyéthoxy)éthan	100 mg/m³ (Travailleur)	
		10 mg/kg bw/dy (Travailleur)	
		67,5 mg/m³ (Travailleur)	
IIIIIaiaiUii E	Aiguë local	101,2 mg/m³ (Travailleur)	
	Long terme local	67,5 mg/m³ (Travailleur)	
	Long terme local	or,5 mg/m (mavameur)	
PNEC			
67-64-1 Ac			
	6 mg/l (Aqua (eau douce)		
	mg/l (Aqua (intermittent))		
	6 mg/l (Aqua (marine))		
30,4 mg/kg (Sédiments d'eau douce)			
	3,04 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)		
	5 mg/kg (Sol)		
	xyde de diméthyle		
	55 mg/l (Aqua (eau douc		
	1.549 mg/l (Aqua (intermittent))		
0,016 mg/l (Aqua (marine))			
	681 mg/l (Sédiments d'eau douce)		
	69 mg/l (Sédiments de l'eau de mer)		
0,045 mg/l (Sol)			
	cétate de n-butyle		
123-86-4 a		1)	
<b>123-86-4 a</b> PNEC 0,1	8 mg/l (Aqua (eau douce)		
<b>123-86-4 a</b> PNEC 0,1	8 mg/l (Aqua (eau douce) 6 mg/ml (Aqua (intermitte		
<b>123-86-4 a</b> PNEC 0,10 0,30 0,0	6 mg/ml (Aqua (intermitte 18 mg/ml (Aqua (marine),	ent))	
<b>123-86-4 a</b> PNEC 0,10 0,30 0,0	6 mg/ml (Aqua (intermitte	ent))	

Page : 5/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

#### Nom du produit GRAFFITI-OFF

(suite de la page 4)

35,6 mg/l (Station d'épuration)

0,09 mg/kg (Sol)

#### 107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

PNEC 10 mg/l (Aqua (eau douce))

1 mg/ml (Aqua (marine))

41,6 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

41,7 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

100 mg/l (Station d'épuration)

2,47 mg/kg (Sol)

#### 108-94-1 cyclohexanone

PNEC 0,033 mg/l (Aqua (eau douce))

0,003 mg/l (Aqua (marine))

0,168 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

0,017 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

10 mg/l (Station d'épuration)

0,014 mg/kg (Sol)

## 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

PNEC 1 mg/l (Aqua (eau douce))

3,9 mg/l (Aqua (intermittent))

0,1 mg/1 (Aqua (marine))

4 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

0,4 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

200 mg/l (Station d'épuration)

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

## Protection respiratoire :

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre AX.

#### Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

## Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

(suite page 6)

Page: 6/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

#### Nom du produit GRAFFITI-OFF

(suite de la page 5)

#### · Protection des yeux/du visage



#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique Aérosol
Couleur : rose

Odeur :genre acétoneSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion :non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non applicable, s'agissant d'un aérosol

Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure: Non déterminé. supérieure: Non déterminé.

Point d'éclair : non applicable, s'agissant d'un aérosol

Température d'inflammation : >200 °C
Température de décomposition : Non déterminé.

· pH Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique :
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

l'eau : non ou peu miscible
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur : Non déterminé.
 Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,77 g/cm³
Densité relative. Non déterminé.
Densité de vapeur: Non déterminé.

## 9.2 Autres informations

· Aspect:

Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Non déterminé.

Teneur en solvants :

· solvants organiques 740 g/l VOC

Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

• Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants néant
Gaz sous pression néant
Liquides inflammables néant
Matières solides inflammables néant
Substances et mélanges autoréactifs néant
Liquides pyrophoriques néant
Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 7)

Page: 7/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

#### Nom du produit GRAFFITI-OFF

(suite de la page 6)

		•	, ,
Matières et mélanges auto-échauffants	néant		
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz			
inflammables au contact de l'eau	néant		
· Liquides comburants	néant		
· Matières solides comburantes	néant		
· Peroxydes organiques	néant		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant		
Explosibles désensibilisés	néant		

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

67-64-1 Ac	étone	
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (Lapin)
123-86-4 a	cétate de n-	butyle
Oral	LD50	14.000 mg/kg (rat)
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (Lapin)
108-94-1 с	yclohexanol	ne
Oral	LD50	1.900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	948 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	32,1 mg/l (rat)
	ErC 50	>100 mg/l (Algues) (OECD 201 (72hr))
112-34-5 2	-(2-butoxyét	hoxy)éthanol
Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (rbt)

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

— В

Page: 8/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

Nom du produit GRAFFITI-OFF

(suite de la page 7)

DURBIOUE 1	2: Informations écologiques
RUBRIQUE I	z. Informations ecologiques
12.1 Toxicité	<u>Ş</u>
· Toxicité aqua	tique :
67-64-1 Acéton	e ·
EC50	61.150 mg/l (Activer boues) (30 mins)
EC50 (48 hr)	39 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	8.300 mg/l (Poisson)
	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC (28 days)	2.212 mg/l (Daphnia magna)
115-10-6 oxyde	de diméthyle
EC50 (48 hr)	>4.000 mg/l (Daphnia magna)
EL50 (48 hr)	4.001 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (48 hr)	755.549 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	154,9 mg/l (Algues)
	4.001 mg/l (Poecilia reticulata)
123-86-4 acétate de n-butyle	
EC50 (48 hr)	44 mg/l (Daphnia magna)
EC50 (72 hr)	674,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50 (48 hr)	44 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	18 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC (72 hr)	200 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
107-98-2 1-mét	hoxypropane-2-ol
EC50 (48 hr)	>1.000 mg/l (Selenastrum capricornutum)
	23.300 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	6.812 mg/l (Leuciscus Idus)
	>1.000 mg/l (Pimephales promelas)
108-94-1 cyclol	nexanone
EC50 (72 hr)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
•	utoxyéthoxy)éthanol
EC50 (96 hr)	>100 mg/l (Algues (Scenedesmus subspicatus))
EC50 (48 hr)	>100 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (24 hr)	2.700 mg/l (Poisson) (Carassius auratus)
LC50 (96 hr)	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

16 00 00 | DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE

16 05 00 gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut

(suite page 9)

Page: 9/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

#### Nom du produit GRAFFITI-OFF

	(suite de la page 8)
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA UN1950 · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR 1950 AÉROSOLS ·IMDG **AEROSOLS** ·IATA AEROSOLS, flammable · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR ·Classe 2 5F Gaz. Étiquette 2.1 · IMDG, IATA · Class 2.1 Gaz. · Label 21 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA néant 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz. · Indice Kemler : · No EMS: · Stowage Code SW1 Protégé des sources de chaleur SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux d'habitation.

Page: 10/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 18.01.2023

Nom du produit GRAFFITI-OFF

	(suite de la page
Segregation Code	SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de« classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets: Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la classe 2.
14.7 Transport maritime en vrac conform	nément aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Non autorisé en quantités exceptées
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 Acétone

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 Acétone

\_\_\_\_

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 Acétone

3

- · Prescriptions nationales :
- Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	80,2

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité réalisée.

Page: 11/11

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 18.01.2023 Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit GRAFFITI-OFF

(suite de la page 10)

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- Gaz extrêmement inflammable. H220
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement
- · Date de la version précédente: 12.02.2022
- · Numéro de la version précédente: 3
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMDB: International Mantime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent. Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1 : Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE